

**SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE**

**Comité syndical du 28 janvier 2022**

**DELIBERATION 2022-I-002**

**Lancement du projet de développement du port du Légué**

Date de la convocation : 20 janvier 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département (Saint-Brieuc).

Étaient présents :

*Pour le Département des Côtes d'Armor* : M. André COENT, M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE, Mme Juliana SAN GEROTEO

*Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération* : M. Hervé GUIHARD, M. Ronan KERDRAON, M. Thierry SIMELIERE

*Pour le Conseil Régional de Bretagne* : M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : M. Jean-Marie BENIER a donné pouvoir à M. André COENT

M. Michaël QUERNEZ a donné pouvoir à M. Ludovic GOUYETTE

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN (Région), M. Michaël QUERNEZ (Région)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5721-2 ;

Vu la délibération du SMGL n° 2015-4-001 du 20 novembre 2015 du Syndicat mixte du Grand Légué relative au lancement du projet de 4<sup>ème</sup> quai ;

Vu le vœu de la ville de Plérin n° 01-2021 du 15 février 2021 relatif au projet partenarial de développement du port du Légué ;

Vu le vœu de la ville de Saint-Brieuc n° 3 du 15 février 2021 relatif au projet partenarial de développement du port du Légué ;

Vu le vœu de Saint-Brieuc Armor Agglomération du 11 mars 2021 relatif au projet partenarial de développement du port du Légué ;

Vu la délibération n° 2021-III-001 du 12 octobre 2021 du Syndicat mixte relative à l'installation des nouveaux membres, l'élection des vice-présidents et des membres du bureau ;

Vu la délibération n° 2021-I-000 du 28 janvier 2022 du Syndicat mixte relative à l'installation de la Présidente ;

Vu le rapport n°2022-I-002 présenté par Mme la Présidente du Syndicat mixte ;

Le port du Légué est un port multi-activités. Ce port regroupe en effet la plaisance, la réparation navale et le commerce.

Les élus se donnent donc pour mission de développer et moderniser le port du Légué afin de contribuer à son développement touristique, économique, et culturel. Cela passe par des études dans un premier temps et de la concertation avec les différents usagers (riverains, entreprises utilisatrices, plaisanciers, pêcheurs...).

Ce sont tous ces aspects qui nous invitent à lancer des études très globales tant au niveau économique, foncier, touristique, culturel et d'aménagement. Le Syndicat mixte regroupant au niveau politique différents acteurs de l'hinterland du port, doit permettre de mener cette réflexion et ces aménagements afin de concilier tous ces enjeux.

Sous la présidence de Mme Gaëlle NIQUE, Présidente du Syndicat mixte, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

**- De donner pouvoir à la Présidente de lancer les études nécessaires afin de permettre le développement du port du Légué.**

*ADOPTÉE A L'UNANIMITE*



**Mme La Présidente**  
Mme Gaëlle NIQUE